



AVOCAT A FAIT UNE ERREUR QUI ME PORTE UN IMPORTANT PREJUDICE

Par **Grayloise**, le **01/02/2012 à 10:42**

Bonjour,

Je suis aller voir un avocat pour faire un divorce pour faute avec tous les éléments lui permettant de construire le dossier.

Le jour de la conciliation, je n'ai pas vu mon avocat, c'est quand on appelle mon dossier par mon nom, que j'aperçois une avocat qui vient se joindre à moi, que donc je ne connais pas. nous sommes devant les juges, et à la fin, celui-ci me tend une feuille me demandant de signé, bien sûr je signe, sans savoir ce que c'était. C'est quand je reçois le jugement que j'ai compris la gravité de ma signature. Aujourd'hui, mon divorce ce passe très mal, pas du tout comme s'était prévu. J'ai bien sûr immédiatement changé d'avocat, sans plus de succès. Ma question est la suivante. Puis-je avoir un recours pour faute professionnelle de mon avocat? et ou m'adresser? Merci pour votre aide. Maria

Par **youris**, le **02/03/2012 à 11:14**

il faut bien lire c'est simplement le devis qui est gratuit !

Par **Louxor_91**, le **02/03/2012 à 13:13**

surtout que tous ses messages se ressemblent ! loin du conseil de professionnel on est en plein dans le démarchage commercial !

Par **Grayloise**, le **02/03/2012 à 13:25**

Bonjour,

Tout d'abord un grand merci pour votre réponse, mais je crois que vous n'avez pas très bien compris ma question. Ce que je souhaite connaître, c'est A QUI DOIS M ADRESSER? QUEL ORGANISME? Mon divorce est terminé, je suis condamné aux dépends et à 1000 € à mon ex. Je ne veux plus d'avocat, je veux juste savoir ou aller, vers qui ou quoi?

Merci.

Par **Louxor_91**, le **02/03/2012** à **13:43**

essayez l'ordre des avocats mais... en ce qui concerne le jugement vous avez signé et donc... A mon sens le jugement ne sera pas révisé. Pour ce qui est de l'attitude du premier avocat, je ne crois pas qu'il y est grand chose à espérer. condamné aux dépens ? en fait la situation s'est inversée pour vous ? c'est ça ? de trompée vous êtes devenue la fautive ?

Par **youris**, le **02/03/2012** à **13:47**

bjr,

si le procès est terminé et que vous n'avez pas fait appel, la cause est entendue, il ne vous reste plus qu'à exécuter les décisions du jugement vous condamnant ou à attendre que votre créancier se manifeste.

vous pouvez exposer votre problème auprès du bâtonnier de l'ordre des avocats en expliquant la faute que vous reprochez à votre avocat, mais il vous faudra dans votre courrier expliquer très précisément ce que vous reprocher à votre avocat et surtout ne pas écrire que vous avez signé sans savoir sans vérifier ce que contenait ce document.

cdt

Par **Grayloise**, le **02/03/2012** à **19:52**

Bonsoir,

Ok, d'accord, je vais écrire au bâtonnier sans expliquer, mais, ce pv n'aurait pas du ce trouver là. Vous êtes d'accord?

C'est donc une faute professionnelle de l'avocat.

J'ai effectivement perdu, mais j'ai appris beaucoup de choses sur cette procédure, je sais par exemple, qu'il faut noyer le juge avec les pièces car ils ne lisent rien. Mon jugement c'est déjà de la cour d'appel, mais il est plein de contradiction.

Bonne Chance .

Un grand merci de m'avoir lu.

Par **Many**, le **02/03/2016** à **05:22**

J'ai perdu 500 000 € en appel à cause de mes avocats qui ne se sont pas présentés il y avait des fautes très graves à défendre j'ai encore 1 mois pour agir. pourquoi moi. Ce procès dure depuis 30 ans j'appel au secours

Merci de me répondre. marie

Par **youris**, le **02/03/2016** à **09:59**

bonjour,

si vous contestez la décision de la cour d'appel, il ne vous reste que le pourvoi en cassation mais il faudra prouver que le droit n'a pas été appliqué correctement.

si vous estimez que c'est la faute de vos avocats, il vous faut assigner vos avocats donc trouver un autre avocat pour vous défendre.

salutations.